

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

21 Février 1884.

LA QUESTION DES ÉCONOMIES.

Les faits parlent haut. Les recettes de l'année 1884 s'annoncent mal. Dans ses évaluations, le ministre des finances s'est déplorablement trompé.

Si la diminution constatée pour le mois de janvier se répète sur les autres mois, comme c'est malheureusement probable, le budget de 1884 se soldera par un déficit d'au moins cent millions.

M. Tirard a fait comme ses prédécesseurs. Il est entré dans la machine, s'imaginant qu'il y aurait toujours le même nombre de tours de roue.

Et cet homme, d'une médiocre intelligence, prétendu réformateur, incapable de sortir de l'ornière administrative, s'est trouvé en face d'une situation qui eût exigé un financier de grand talent.

Il n'est pas étonnant que la machine se détraque sous son insuffisante direction. Comme les préposés au gouvernement ont intérêt à ce que la République ne fasse pas faillite, on a pris une grosse résolution dans le conseil des ministres.

Depuis trois jours, les journaux officieux nous en rebattent les oreilles.

Chacun de nos proconsuls a, dit-on, scrupuleusement examiné son budget administratif dans le but d'y faire des économies.

Il est certain que bien des chapitres administratifs pourraient être sinon retranchés, du moins notablement diminués.

On pourrait, d'abord, supprimer d'un trait de plume toutes les sinécures créées par les républicains depuis l'avènement du très-économiste M. Grévy: cela ferait déjà une jolie somme.

Mais allez donc obtenir des réductions de ce genre!

Comment voulez-vous que ces messieurs

reprennent des places qui ont été données en paiement de complaisances électorales et de votes ministériels?

Les dépouillés crieraient d'autant plus haut que leur nomination a été plus scandaleuse.

Nous offrons de parier que les dix ministères n'arriveront pas à additionner entre eux une économie totale de cent mille francs.

Et c'est cent millions qu'il faudrait! Oh! les gouvernements à bon marché!

Et là-dessus, croyez-vous que la majorité du Palais-Bourbon va s'emouvoir? Quelle plaisanterie!

Un budget en déconfiture et un cabinet qui ne sait ce qu'il fait, cela lui est bien égal.

Le gouvernement barbotte, et les députés disloquent.

De temps à autre on crie: « Les affaires ne vont pas! » Et l'on nomme une commission de 44 farceurs...

La question d'économie est plus compliquée encore que la question ouvrière. C'est une question administrative. C'est dire qu'elle est insoluble.

Chronique générale.

Les républicains sont obligés d'avouer que la situation financière et industrielle de la France est déplorable. Les tableaux de douane, le relevé des impôts sont des preuves palpables devant lesquelles il faut s'incliner.

La France est attristée des chiffres comparatifs des importations et exportations pour le mois de janvier. « Jamais », dit-elle, « notre commerce extérieur n'a été frappé d'une façon aussi grave ».

Recherchant les causes, elle arrive à cet aveu que le mauvais état de nos finances est une des causes principales du malaise.

« Le gouvernement a sa part de responsabilité dans ces résultats désespérants. La

confiance s'éloigne de lui, les écus se resserrent.

Il présente coup sur coup des lois mal faites, et il est mis en échec à chaque instant dans les Chambres.

Il ne sait conduire aucune entreprise au dedans comme au dehors, et ni au Tonkin, ni au Congo, ni à Madagascar, ni ailleurs, il n'a de politique coloniale suivie.

Au lieu de faire des économies, il a recours à des expédients malheureux de finance, à des emprunts mal présentés, et il ne veut rien réduire d'une foule de dépenses inutiles ou exagérées.

Voilà la prospérité promise par les républicains.

On lit dans le National: « Jamais l'économie n'a été plus nécessaire. Le rendement des impôts indirects, pour le mois de janvier 1884, est inférieur de 9,400,000 fr. aux prévisions budgétaires.

Si l'année tout entière donnait le même résultat, il faudrait s'attendre à un déficit de 442 à 443 millions.

Les comptes rendus de la douane ne sont pas moins inquiétants. Le commerce extérieur est en baisse. En comparant les chiffres du mois de janvier 1884 à ceux de janvier 1883, on trouve que les importations ont diminué de 25 0/0 et les exportations de 49 0/0.

L'importation des matières nécessaires à l'industrie a subi notamment une réduction de 55 millions. La campagne industrielle s'annonce fort mal.

Le National croit pouvoir démentir la nouvelle d'un prochain envoi de renforts au Tonkin.

Ce journal opportuniste n'ose pas démentir du moins la nouvelle d'une demande de nouveaux crédits.

Le Paris, qui ne doute de rien, publie la note suivante:

« Le général Millot vient de télégraphier au gouvernement qu'il n'a plus besoin de renforts;

Qu'avec les forces qu'il a à sa disposition, il a largement les moyens nécessaires pour aboutir à une prompte et heureuse solution.

D'autre part, si nous en croyons toujours le National, l'amiral Courbet a, par deux fois, demandé au ministre de la marine l'autorisation d'attaquer Bac-Ninh avec les 6,000 hommes du corps expéditionnaire.

L'amiral Peyron a refusé, préférant qu'on attendît l'arrivée des renforts, pour que la campagne ne fût pas limitée à la prise de cette seule citadelle et que le nouveau commandant en chef pût, avec le corps expéditionnaire ainsi renforcé, pousser les rebelles jusque dans leurs derniers retranchements.

Les ministériels avouent maintenant que de nouvelles troupes vont être expédiées au Tonkin; mais ils prétendent que ce ne sont point des renforts.

Les soldats et les marins qui vont partir prochainement sont destinés à remplacer les vides causés par la rentrée des classes, disent les officieux.

Or, tout le monde sait qu'en temps de guerre ou d'expédition, les hommes qui sont sous les drapeaux ne peuvent être renvoyés dans leurs foyers avant la fin de la guerre ou de l'expédition.

Le journal la France, inquiet de la tournure que prennent nos affaires au Tonkin, pose au gouvernement ces questions:

« Est-il vrai que l'amiral Courbet ait informé le gouvernement que le corps expéditionnaire du Tonkin, même accru des renforts actuellement débarqués à Hanoi, ne se trouve pas en mesure tout à la fois de tenter une attaque sérieuse contre Bac-Ninh et de suffire à maintenir l'ordre dans les provinces du Delta en pleine insurrection.

« Est-il vrai que le gouvernement ait pris des mesures pour organiser de nouveaux renforts qui seraient prêts à partir au premier signal?

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET DU CHATEAU DE ROCNOIR

Première partie LA CONTRE-LETRE

I. — L'ATTENTE (Suite).

A peine l'intendant était-il sorti qu'un vieillard âgé de quatre-vingts ans entra avec précaution dans le cabinet du marquis: c'était un vieux serviteur de la maison, connu sous le nom de père Nicolas. Il regardait de tous côtés autour de lui avec anxiété. Le marquis préoccupé ne l'apercevait pas.

— Monsieur le marquis! dit enfin à voix basse le père Nicolas en s'approchant discrètement.

— C'est toi, père Nicolas.

— Vous êtes bien seul, monsieur le marquis? interrogea-t-il mystérieusement.

— Oui. Mais pourquoi cette question? — Je crains, monsieur le marquis, quelque trahison: votre intendant m'est suspect.

— M. Laurent! exclama le marquis avec sur-

prise et avec doute. — Oui, monsieur le marquis.

— Ton affection pour moi l'égare, père Nicolas, et te fait apercevoir du danger où il n'en peut exister.

— Plaise au ciel, monsieur le marquis, que je me trompe. J'ai surpris plus d'une fois votre intendant causant à voix basse avec Pierre, ce mauvais sujet, cette mauvaise tête qui se fait appeler Brutus dans les clubs de Tours.

Le marquis ne pouvait croire à la trahison de son intendant après la marque de dévouement qu'il venait de lui donner à l'instant même. Aussi répondit-il avec assez d'insouciance au père Nicolas, quoiqu'il fit semblant d'ajouter foi à ses révélations:

— C'est bien, père Nicolas. Je saurai utiliser tes renseignements. Mais dors tranquille, je serai prudent.

La longue expérience du père Nicolas et la connaissance qu'il avait du marquis lui révélèrent ce qui se passait dans l'esprit de son maître. Il se jeta à ses genoux, en lui disant:

— Monsieur le marquis, je vous en supplie, veillez sur vos jours. J'ai promis à M. le marquis votre père, sur son lit de mort, d'écartier tout danger de votre tête. Vous êtes si bon, monsieur le marquis, que vous ne pouvez croire à la perfidie.

Le marquis attendri releva le père Nicolas en disant:

— Ce n'est pas à mes pieds, c'est dans mes bras que tu dois être.

— Non, monsieur le marquis, je resterai à vos genoux jusqu'à ce que vous m'ayez accordé la grâce que je vous demande. Croyez donc, monsieur le marquis, au péril qui vous menace. Je suis vieux, j'irai bientôt rejoindre M. le marquis votre père. Quel accueil me ferait-il là-haut si je n'avais pas rempli fidèlement ma promesse?

— Que ton dévouement me fait du bien! dit le marquis en l'embrassant.

— Pensez à M<sup>me</sup> la marquise, à M. Fernand. Que feraient-ils sans vous?

— Chers êtres adorés!

— Moi, voyez-vous, monsieur le marquis, si vous succombiez... j'en mourrais.

Après cette scène attendrissante, le marquis s'endormit heureux d'avoir un tel serviteur.

Le père Nicolas s'était retiré, mais il ne dormit pas: il veillait sur son maître.

II. — LE COMLOT.

Une heure après l'entretien que nous venons de raconter, un homme, couvert d'un manteau noir, sortait discrètement du château. Il se glissa furtivement entre des maisons du village et suivit un petit sentier qui longeait l'Are, cette rivière qui serpente entre les rochers. Il marchait silencieusement, lorsque l'airain résonna douze fois. C'était

minuit, l'heure des fantômes et des frayeurs. Le mystérieux personnage pressa le pas et arriva bientôt à une maisonnette isolée, bâtie sur le bord de la rivière. Il approcha avec précaution, regardant de tous côtés; il semblait craindre d'avoir été suivi ou d'être aperçu dans sa démarche. Enfin il frappa trois fois sur le volet de la fenêtre en disant:

— Citoyen, il faut veiller.

Bientôt une voix forte répondit: — Toujours.

La porte s'ouvrit. Dans une demi-obscurité apparut le citoyen Pierre, dit Brutus, l'un des meneurs révolutionnaires de la ville de Tours, que nos lecteurs ont déjà pu apprécier. Sa nature athlétique lui donnait au milieu des masses une influence qui s'accroît plus souvent à la force matérielle et à l'intrigue qu'au vrai mérite. Ses succès dans les clubs avaient enflé son orgueil, et il se considérait comme un personnage important. Tel était le désordre engendré par une société en dissolution que le pouvoir était impuissant à se faire obéir et que les meneurs des clubs n'avaient pas assez de prestige pour inspirer le respect qui donne la force morale, bien autrement nécessaire à ceux qui commandent que la force matérielle. L'ordre ancien faisait place à l'ordre nouveau. Mais ces changements se font rarement sans secousse et sans crise redoutable. En ce moment, l'anarchie seule régnait.

Abandonné par ses parents dans le village de

» Est-il vrai, notamment, pour préciser, que la Nive, qui devait transporter des canonniers au Tonkin, ait reçu l'ordre, à la dernière heure, de les embarquer à bord du Bien-Hoa, et de se tenir prête à aller prendre des troupes en Afrique, auxquelles seraient adjoints des volontaires recrutés dans les garnisons de France. »

Il y a pour le gouvernement de la République une obligation stricte de s'expliquer sur ces graves nouvelles. Nous espérons qu'il finira par comprendre la situation pénible dans laquelle son silence plonge le pays.

#### LES ONZE ÉCHECS.

Depuis l'ouverture de la session de 1884, le gouvernement a été battu onze fois. Voici la liste des échecs :

- 1° Le rejet des 50 millions de la colonisation algérienne, demandés par M. Waldeck-Rousseau ;
- 2° L'adoption de l'amendement Philippoteaux, malgré MM. Fallières et Ferry ;
- 3° L'ordre du jour sur les viandes salées d'Amérique, blâmant M. Hérisson ;
- 4° Le refus du crédit pour les chemins de fer du Sénégal, malgré MM. Raynal et Félix Faure ;
- 5° L'adoption, malgré M. Tirard, de diverses dispositions additionnelles au budget ;
- 6° Le rejet, malgré M. Martin-Feuillée, de divers crédits pour les cultes ;
- 7° L'abandon forcé des projets sur les incompatibilités et sur le sectionnement de Paris ;
- 8° La nomination d'une commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, malgré M. Jules Ferry ;
- 9° La suppression de l'article 1<sup>er</sup> de la loi sur les manifestations séditieuses ;
- 10° L'adoption de l'amendement Gatiné, dans la même loi, malgré M. Waldeck-Rousseau ;
- 11° L'adoption de l'amendement Goblet, dans la même loi, malgré M. Martin-Feuillée.

Onze échecs et sept ministres battus personnellement, dont le président du conseil. Pas un ministre n'a donné sa démission.

M<sup>r</sup> l'évêque d'Angers a pris encore la parole pour combattre l'article 16, ancien 18, ancien 20, etc., de la loi Paul Bert, car ce projet de la loi a été maintes fois remanié. Il n'est pas meilleur pour cela.

M<sup>r</sup> Freppel a demandé la suppression pure et simple de l'article 16 qui porte que le personnel de l'enseignement primaire sera recruté exclusivement parmi des laïques, et qui est, ainsi qu'il a avoué le rapporteur lui-même, le plus important en ce qu'il donne à la loi son véritable caractère. Toutes les charges nouvelles qu'on impose aux contribuables pour apporter des améliorations beaucoup plus apparentes d'ailleurs que réelles au sort des instituteurs, tous les devis de maisons d'écoles, etc., etc., ne sont que des hors-d'œuvres. Le plat de résistance du

même Paul Bert, c'est la laïcisation. On comprend que M<sup>r</sup> l'évêque d'Angers ait, sans se préoccuper des crailleries des Ramollets de l'école parlementaire Campenon, pris tout son temps, mis tous ses soins à combattre cette cynique et inique main-mise sur la conscience et l'épargne des contribuables.

#### ENCORE LE DIVORCE.

On vient de distribuer au Sénat le rapport de M. Labiche sur le divorce.

Ce rapport conclut à l'adoption du divorce, mais dans les conditions très-resserrées que voici :

Le divorce ne peut jamais avoir lieu quand il existe un ou plusieurs enfants, nés du mariage.

Le consentement mutuel ne peut être une cause de divorce.

Le divorce pourra être admis par le tribunal dans les cas suivants :

1° Quand il y a eu abandon de la femme par le mari ou du mari par la femme pendant les deux premières années du mariage ;

2° En cas d'adultère constaté ou d'inconduite notoire et scandaleuse pendant la même période ;

3° S'il y a eu attentat volontaire de la part de l'un des conjoints à la vie, à la santé, à la liberté ou à l'honneur de l'autre.

Dans tous les cas ci-dessus déterminés, le divorce ne sera admis qu'après une tentative de conciliation et à l'expiration de l'année qui suivra la demande.

4° Lorsque les époux sont séparés de corps depuis plus de trois ans, soit sur leur demande commune, soit à la requête de l'un d'eux seulement, chacun pourra assigner l'autre pour faire prononcer la dissolution du mariage, et le tribunal ne pourra la refuser, après le délai d'un an et une nouvelle tentative de conciliation.

Il est interdit à celui des deux époux contre lequel le divorce a été prononcé de se remarier du vivant de l'autre époux, avant que celui-ci soit lui-même remarié, ou avant qu'il ait donné son consentement.

Cette interdiction ne s'applique pas au cas où le divorce a été prononcé au profit de l'une et de l'autre des parties.

Ce n'est pas ce projet qui pourra donner satisfaction aux partisans du divorce.

Mais bien qu'il réduise à un très-petit nombre les cas de divorce, on croit qu'il a peu de chance d'être voté par le Sénat.

Vendredi dernier, la cathédrale de Vintimille (Italie) a été le théâtre d'une touchante cérémonie. Le ministre anglican Gérard Haiy a abjuré le protestantisme entre les mains de M<sup>r</sup> l'archevêque de Reggio, qui lui a administré le baptême.

Le converti n'a que 30 ans et se destine à la carrière ecclésiastique.

On annonce une autre conversion remarquable au catholicisme. M<sup>lle</sup> Louisa de La Ramée, connue comme écrivain sous le nom

de Ouida, aurait demandé, après de nombreuses correspondances échangées avec M<sup>r</sup> Capel, évêque d'Amérique, à entrer dans le sein de l'Église catholique.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 février.  
Une lutte assez violente s'est établie entre acheteurs et vendeurs. On cherche à enrayer le mouvement de retraite, mais l'avantage nous semble devoir rester définitivement au parti de la baisse.

75.80, 75.725, 75.90, 76 le 3 0/0 ; dernier cours 76.05 ; — 77.05, 76.95, 77.05 l'amortissable ancien ; — 76.025, 75.925, 76.15 l'amortissable nouveau ; dernier cours 76.20 ; — 105.25, 105.30, 105.15, 105.40, 105.275 le 4 1/2 0/0 1883 ; dernier cours 105.45.

1,215, 1,225 et 1,230 le Crédit Foncier.  
Les Obligations Foncières 1879 sont particulièrement demandées en vue du tirage du 5 mars. Nous rappelons à ce propos que la Banque des Communes de France donne, moyennant 6 fr. par titre, des options sur toutes les Obligations françaises à lots.

Elle donnera option sur les Foncières 1879 jusqu'au 29 février inclus, et jusqu'à la date du 15 mars, le client aura le droit d'abandonner l'option et de retirer l'obligation en en soldant le montant au cours stipulé sur le contrat d'option.

Le montant des lots s'élève à 360,000 fr., répartis entre 100 numéros ; l'aléa que comporte la situation actuelle rend, plus que jamais, dangereux les placements définitifs ; nous conseillons donc à nos lecteurs de placer, de préférence, leurs disponibilités en reports.

La Banque des Communes de France bonifie à ses déposants en comptes de reports un intérêt net de 5.23 0/0 pour la deuxième quinzaine de février. Cet établissement envoie gratuitement une notice sur l'emploi de fonds en reports ; il suffit pour la recevoir d'en faire la demande au directeur de la Banque des Communes de France, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

La Rente Extérieure Espagnole est en légère réaction à 60, sous l'influence de quelques réalisations de bénéfices.

Peu de changement sur l'Unifiée d'Égypte à 336.87 et 337.18.

La tendance générale du marché est mauvaise et la baisse ne paraît pas avoir dit son dernier mot.

#### Chronique militaire.

Par décret du 18 février 1884, M. le général de brigade Boulanger (Georges-Ernest-Jean-Marie), directeur de la 1<sup>re</sup> direction au ministère de la guerre, est promu au grade de général de division dans la 4<sup>re</sup> section du cadre de l'état-major général de l'armée, en remplacement de M. le général Gresley, admis dans la section de réserve.

Les réservistes et les hommes de l'armée territoriale ne seront pas convoqués pendant les périodes électorales.

Des dispositions particulières ont dû être prises en diverses circonstances, pour que les hommes de la réserve et de l'armée territoriale ne soient pas empêchés, par les convocations aux exercices annuels, d'exercer leur droit électoral.

Il m'a paru utile d'arrêter à ce sujet une règle générale, à laquelle il conviendra de se conformer, le cas échéant.

J'ai pris, en conséquence, la décision suivante :

- A l'effigie du tyran.
- Qu'importe ? l'or n'en est pas moins bon. Tu acceptes ?
- Non pas.
- Comment ?
- Si tu me proposes dix mille francs, c'est que l'affaire doit t'en rapporter au moins cent mille. Tu es de l'ancien régime, tu n'accordes que la dime ; tu oublies que nous sommes en progrès, citoyen.
- » Je double la pacotille.
- » Il me faut vingt mille francs.
- Vingt mille francs ! s'écria Laurent.
- Oui, vingt mille francs, et pas un liard de moins.
- Soit. Tu les auras.
- Voilà qui est parler d'or. Il ne reste plus qu'à mener rondement l'affaire. Je suis à tes ordres, citoyen.
- Rends-toi ce matin à Tours ; amène le peuple contre le marquis de Rocnoir, chevalier du poignard et assassin du citoyen Henriot. Qu'on vienne en tumulte attaquer le château et demander la tête du marquis. Tu choisiras cinq ou six hommes bien déterminés que tu placeras en observation auprès du pavillon situé à l'extrémité du parc.
- » Lorsque la foule apparaîtra en face du château et poussera des cris menaçants, j'engagerai fortement le marquis à fuir de ce côté, pendant que je resterai au château sous prétexte de protéger sa

Dans le cas d'élections générales, les dates de convocations des hommes de la réserve et de l'armée territoriale seront fixées de manière que les hommes soient présents dans leurs foyers pendant la période électorale.

Dans les cas d'élections partielles n'intéressant que certaines portions du territoire, des sursis d'appel seront accordés aux réservistes et aux hommes de l'armée territoriale de ces régions qui se trouveraient compris dans une convocation générale ayant lieu en même temps que ces élections partielles.

Quant à ceux qui, devant également prendre part au vote, seraient compris dans des convocations successives ou individuelles, ils seront appelés avant ou après la période électorale.

E. CAMPENON.

Deux séries intéressantes de manœuvres ou travaux militaires vont avoir lieu cette année. Pour la première fois, on va exécuter des manœuvres de forteresse. Ces manœuvres sont la conséquence de la création d'une artillerie de forteresse, création qui remonte, on s'en souvient, à six mois environ.

On va également exécuter sur une grande échelle des feux de guerre. En raison de la portée actuelle des armes, ce genre de feu ne peut être exécuté que sur des terrains de vaste étendue qui seront occupés temporairement, avec l'autorisation des municipalités, ou bien sur des polygones de l'artillerie. On sera donc obligé de faire camper les troupes sur les terrains choisis pendant toute la durée des expériences.

Nous apprenons la mort du colonel Dijon, décédé samedi dernier, à Paris.

Premier écuyer de Saint-Cyr, lors de la création de l'École de cavalerie, le colonel Dijon était passé ensuite à l'École d'état-major ; il a, par conséquent, eu sous ses ordres la plupart des officiers de cavalerie actuellement en exercice. (Progrès militaire.)

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Récompenses accordées pour le concours de 1882 entre les vétérinaires militaires.

Par application de la décision ministérielle du 6 novembre 1874 et de l'article 5, § 4, du décret du 26 décembre 1876, un concours portant sur une question de médecine vétérinaire a lieu chaque année entre les vétérinaires militaires.

Sur la proposition de la Commission d'hygiène hippique qui a été chargée de l'examen des mémoires présentés au concours de 1882, le Ministre de la guerre a accordé :

1° Une médaille d'or de 500 francs avec le nom du lauréat à M. Jacoulet (Claude), vétérinaire en 2<sup>e</sup> à l'École d'application de cavalerie de Saumur ;

Rocnoir, Pierre avait été recueilli par le marquis, qui lui servit de père, comme à tous ceux que la nature faisait naître dans ses domaines et privait ensuite des auteurs de leurs jours. Le marquis, ayant cru reconnaître en lui une intelligence supérieure, l'avait mis au collège. Mais son orgueil, sa paresse et son mauvais vouloir motivèrent son renvoi. On craignait que son contact et son esprit d'insubordination ne corrompissent ses compagnons d'études. Les impressions de l'enfance sont vives ; elles subissent si aisément les entraînements vers le mal ! M. de Rocnoir n'abandonna cependant pas le coupable. C'est sur les natures vicieuses que l'apostolat doit surtout s'exercer. Pierre fut mis en apprentissage chez un charpentier. On s'efforça de rattacher à la société cet être nomade par nature en lui fournissant tout ce qui était nécessaire à son état. Mais les bienfaits du marquis ne purent engendrer la reconnaissance dans ce cœur où dominaient seuls l'égoïsme et la méchanceté.

Depuis longtemps déjà, Laurent se servait de cet homme pour mettre dans l'ombre ses projets à exécution. Brutus était le bras qui agissait, Laurent était l'esprit qui dirigeait, sans être connu, les clubs de Tours. C'était la nuit que se tramaient les complots contre la vie et la liberté des citoyens paisibles. S'ils s'étaient servis de la force et des griefs du peuple pour arriver au redressement de certains abus, l'histoire, au lieu de les flétrir, les

eût placés sur un piédestal, comme des réformateurs et des bienfaiteurs de la société. Mais leurs actions avaient pour mobile l'égoïsme, et non l'intérêt public.

— Tu l'es fait attendre bien longtemps, citoyen Laurent, grommela Brutus en introduisant son nocturne visiteur. Il est vrai, ajouta-t-il avec un sourire moqueur, que l'intendant de haut et puissant marquis de Rocnoir doit aimer, comme ses maîtres, à signaler sa puissance en se faisant désirer.

— Trêve de plaisanterie. Le moment est venu d'agir, le lièvre est rentré au gîte.

— Quoi ! le marquis est au château. Sa présence va déranger nos projets. Nous devons nous désher, car il est assez perspicace.

— La débauche est toujours utile. Mais il y a des moments décisifs où l'énergie doit commander à la prudence elle-même.

» Ce jour est arrivé. Nous n'avons pas un instant à perdre. Le marquis s'est compromis dans la nuit du 10 août : il a blessé, mortellement peut-être, le citoyen Henriot, qui est, comme tu le sais, l'un des chefs des clubs de Paris. Il se propose de fuir demain à la faveur des ténèbres avec sa femme, son fils et sans doute avec une forte somme d'or.

— De l'or ! fit Brutus avec un geste significatif.

— Oui, de l'or, dont je te garantis dix mille francs en beaux et bons louis.

fuite en parlementant avec la foule. Je ferai en sorte qu'ils ne puissent suivre une autre voie.

— Ce sera le cas de dire que les conseillers ne sont pas les payeurs.

— Lorsqu'il arrivera auprès du pavillon, les hommes se démasqueront. La porte du pavillon sera ouverte. Le marquis s'y précipitera sans doute. La justice du peuple s'exercera par les flammes.

» Comme il te faudra de l'argent pour griser la multitude, voici une bourse. Elle contient mille francs.

— C'est entendu.

— Que la foule apparaisse sans faute à deux heures en face du château.

— A deux heures. Vive la République !

Après ce conciliabule, Laurent sortit avec précaution, et regagna en toute hâte le château. Il dormit sous le toit de ses maîtres, que, nouveau Judas, il voulait livrer à une multitude en délire.

(A suivre.) J. GONDROY DU JARDINET.

Tournée d'inspection.  
Le général s'adresse à un capitaine dont la figure entumébrée ne dénote pas précisément la tempérance :  
— Dites-moi, capitaine, vos fourragés sont-ils de bonne qualité ?  
— Oui, général.  
— Et l'eau ?  
— Dame ! les chevaux ne s'en plaignent pas !

2° Une médaille d'argent avec le nom du lauréat à M. Wiart (François), vétérinaire en 1<sup>er</sup> au 9<sup>e</sup> hussards ;  
3° Une mention honorable à M. Poitte (Alfred), vétérinaire en 1<sup>er</sup> au 6<sup>e</sup> chasseurs.

Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Le Ministre de la guerre a fait connaître au Président qu'à la date du 9 février il est mis à la disposition de la Société, à titre gratuit :

4,008 cartouches modèle 1879 ;  
288 cartouches revolver modèle 1878.

Tout homme appartenant à l'armée à un titre quelconque peut faire partie de la Société comme membre actif.

Tout homme ayant cessé d'appartenir à l'armée par suite de limite d'âge peut faire partie de la Société comme membre honoraire.

Séance au tir réduit, cartouches Karcher et tube Roussange, le dimanche 24 février 1884, de 4 à 3 heures du soir, au stand des Récollets.

#### LES ÉCOLES LIBRES.

M<sup>r</sup> Freppel, dans son dernier discours à la tribune, a fortement surpris les députés de la gauche en leur annonçant que les écoles libres fondées après la laïcisation comptent plus d'élèves que lorsqu'elles étaient écoles communales.

Le vénérable prélat a produit devant la Chambre des tableaux d'où il résulte que cette augmentation, tant à Paris qu'en province, peut être évaluée à plus de 30 0/0.

Ajoutons une observation qui a son importance : c'est que partout, à Paris comme en province, les locaux dans lesquels sont installées nos écoles chrétiennes libres sont insuffisants. Partout on est obligé de refuser les demandes faute de place.

#### LA SITUATION.

L'emprunt nouveau est au-dessous du cours d'émission, et il est avéré que, dans le capital souscrit, il entre 480 millions de bons du Trésor, ce qui constitue pour pareille somme une simple conversion, toute au préjudice de l'Etat, qui perd la différence entre le taux d'intérêt des bons du Trésor et du 3 0/0 amortissable. Le rendement de l'impôt pendant le mois dernier est tombé de 9 millions au-dessous des prévisions budgétaires. Le mouvement des marchandises à l'importation a diminué de 93 millions et à l'exportation de 37 millions.

Républicains, qu'en dites-vous ? Et comment vous tirez-vous de ce pétrin ?

« Le silence du ministère au sujet du bruit relatif à l'établissement d'un impôt sur la rente continue à produire la plus fâcheuse impression. Il sera difficile de trouver un

mot assez sévère pour qualifier le sang-éne avec lequel le cabinet traite le crédit public. »

Ce langage est celui de la *Petite France*, journal de M. Wilson.

Wilson et Ferry ! quel joli duo !

Les républicains tourangeaux prennent la *Petite France* pour un journal réactionnaire.

Hier matin, dit l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*, un de nos amis, dont les idées républicaines sont bien connues à Tours, nous disait : « Ce blagueur de Wilson, est-il roublard ? de républicain farouche, il devient réactionnaire ; et la preuve, je la trouve dans la *Petite France* de ce matin où il attaque bêtement le ministère républicain dont la France se glorifie. »

Voilà le morceau :

« Bientôt, cependant, il faudra que le ministère Ferry s'explique, car le Tonkin, ce gouffre qu'il a ouvert sous les pas de la France justement déflante, réclame de nouveaux renforts, de nouveaux crédits. Où donc nous mène ce ministère, et l'heure ne va-t-elle pas sonner, où le Parlement, se faisant l'interprète du pays, s'écriera :

« Vous n'irez pas plus loin, vous ne comptez pas plus longtemps et la fortune et l'avenir et le sang de la nation ! »

Ils sont bien coupables ces républicains !

#### ANGERS.

Les dégâts causés par l'incendie de la rue du Port-de-l'Ancre s'élèvent à la somme de 400,000 fr. ; 90,000 pour les lainages et 40,000 pour le mobilier.

#### LOUDUN.

M. Martin, notaire, est nommé suppléant du juge de paix de Loudun, en remplacement de M. Beguin-Desvaux, décédé.

#### TOURS.

C'est aujourd'hui jeudi, à midi et demi, qu'ont lieu les obsèques de M<sup>me</sup> la comtesse de Clocheville. A ce sujet, la ville de Tours, qui hérite de tous les biens de la défunte, s'est chargée des funérailles.

Voici le billet de faire part que chaque citoyen a reçu :

LA VILLE DE TOURS vient vous faire part de la mort de M<sup>me</sup> LOUISE-PAULINE comtesse de MALET DE COUPIGNY, veuve de M. JULIEN OUDARD comte de CLOCHEVILLE, fondatrice de l'asile Gattien-de Clocheville, décédée à Tours, en son hôtel, boulevard Béranger, n<sup>o</sup> 47, le 14 février 1884, munie des sacrements de l'Eglise, et vous invite à assister à ses obsèques, qui auront lieu le jeudi 21 février 1884, à midi et demi.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire.

PRIEZ DIEU POUR ELLE !

A l'occasion des obsèques de M<sup>me</sup> la comtesse de Clocheville, les bureaux de la mai-

rie seront fermés le jeudi 21 février, de midi à 2 heures 1/2.

Le maire, J. CHARPENTIER.

Le maire de Tours, qui a envoyé sa démission à M. le préfet, n'a repris momentanément ses fonctions qu'à l'occasion de la mort de M<sup>me</sup> de Clocheville.

#### NANTES.

Le *Phare de la Loire* annonce que les radicaux de Nantes feront le 23 février leur banquet annuel pour célébrer « la date mémorable du 24 février 1848. » Cette fête gastronomique, présidée par M. Colombel, aura lieu à la Ville-en-Bois, salle Bernier, magnifiquement décorée au moyen d'arbustes, écussons et drapeaux que l'administration municipale met à la disposition des organisateurs.

Ainsi, ce sont les contribuables qui feront les frais de décoration de la salle des agapes radicales.

M. Laisant et M. Gaillard, député radical du Vaucluse, assisteront au banquet et prendront la parole entre la poire et le fromage.

Afin de dissimuler le petit nombre des banquetiers, les comités radicaux de Nantes ont battu le rappel dans les environs et ont recruté quelques convives à Basse-Indre, Saint-Jean-de-Boiseau, la Montagne, Pont-Rousseau, Rezé, Doulon, etc.

On criera fort et l'on boira sec.

Nos bons radicaux décideront que la République est définitivement fondée, que ses finances sont prospères et que personne ne meurt de faim. Malheureusement les contribuables, obligés de payer les folies de nos gouvernants, ne pourront dire la même chose. Pendant que les républicains se gorgent et jettent l'argent par les fenêtres, eux souffrent et vivent de privations, afin d'acquiescer la note du percepteur qui grossit d'année en année. (*Espérance du Peuple.*)

Notre compatriote, M<sup>lle</sup> Marie Chalont, du théâtre des Variétés, a donné hier soir, au Grand-Théâtre de Nantes, une seconde représentation de *Lili*, opérette en trois actes.

#### Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 18 février.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 17 » » à 18 50	9 » » à 9 50	
Saumur, 18 50 » » »	8 75 » » »	
Baugé, 18 25 » » »	9 50 » » »	
Segré, 18 » » » » »	9 » » » » »	
Beaupréau, 17 75 18 » » »	9 50 » » »	
Montfaucon, 17 75 18 » » »	8 50 » » »	
Montrevaux, 17 50 » » » » »	8 » » » » »	
Chemillé, 17 50 18 » » »	8 50 9 » » »	
Champtoceaux, 18 » » » » »	9 50 » » »	
St-Flor-le-Vieil, 18 » » » » »	9 50 » » »	
Vihiers, 17 » » 17 50	8 50 » » »	
Brissac, 18 » » » » »	8 » » 8 50	
Chalonnnes, 18 » » » » »	9 » » » » »	
Doué, 18 » » » » »	8 » » » » »	

A Nantes, les blés américains disponibles, de 24 » à 25 » les 100 kilos.  
Les bons blés français valent de 17 50 à 19 25 les 80 kilos.

#### UN HOMME PRUDENT.

M. Lefur, à Saint-Hilaire (Vendée), nous écrit : « J'étais depuis bien longtemps souffrant, surtout de l'estomac, je n'avais jamais d'appétit, alors j'ai pris une boîte de Pilules Suisses. J'en avais à peine pris la moitié, que je me suis trouvé beaucoup mieux et maintenant je n'ai jamais été mieux portant et j'ai toujours bon appétit. Craignant d'en avoir besoin plus tard, soit pour moi ou ma famille, veuillez m'envoyer une boîte à 1 fr. 50. »

M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

#### BIBLIOGRAPHIE

##### DIAMANT DU CŒUR

Les délicats en musique sont bien plus nombreux qu'on ne pense, c'est ce qui explique le vif succès de *Diamant du Cœur*, la nouvelle valse de Jules Klein. Adorablement jolie, *Diamant du Cœur* brille par ces phrases inoubliables, tour à tour passionnées ou délicieusement attendries, qui ont fait la fortune de « Fraises au Champagne » et de « Vierge de Raphaël ».

Il n'est pas de réunion mondaine où l'on ne s'arrache les vases de Jules Klein : *Parfums Capiteux*, *Au Pays Bleu*, *Cuir de Russie*, *Lèvres de feu*, *Cerises Pompadour*, *Pazza d'Amore*, *M<sup>lle</sup> Printemps*, *Neige et Volcan*, la ravissante gavotte Louis XV « Royal-Caprice », « Radis Roses », mazurka, et les polkas étourdissantes « Cœur d'Artichaut », *Peau de Satin*, *Traite aux Perles* et *Tête de Linotte*.

Signalons aussi une nouvelle édition très-facile et doigtée de « *Diamant du Cœur*, *Vierge de Raphaël*, *Patte de Velours*, *Peau de Satin*, » (1 fr. 70 c. chaque), et la valse chantée *Fraises au Champagne*. — Chaque œuvre franco contre 2 fr. 30 c. en timbres-poste. Paris, Colombier, éditeur, 6, rue Vivienne.

A Saumur : chez M<sup>me</sup> MERCIER-FISCHER, place de la Bilange, et chez MM. L. FISCHER et fils, rue d'Orléans.

PARIS. — L'inauguration générale et définitive des *Nouveaux Magasins du PRINTEMPS* aura lieu lundi 3 mars. Deux étages entiers ont été réservés au service des expéditions pour les départements. Le catalogue général ne renfermant pas moins de 96 pages et plus de 400 gravures, est envoyé gratis et franco contre demande affranchie. L'organe du *Printemps* est le journal de mode *l'Echo* ; abonnement : 12 fr. l'an.

#### LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

#### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LA NUIT AUX ÉMOTIONS

Vaucoleurs, malgré son renom européen, n'est qu'une toute petite ville ; Anatole de Verchesne arriva bientôt au domicile d'Adrienne d'Ornis, ou plutôt de ses parents. Ceux-ci vivaient de leurs revenus dans un des faubourgs, aux environs de la gare.

Les présentations d'usage ayant été faites à la sous-préfecture de Neufchâteau un mois auparavant, ainsi que nous l'avons dit, le jeune magistrat fut accueilli comme un ami. On l'invita à dîner, il accepta ; les dîners de famille ou autres seront toujours les grands pourvoyeurs de l'hymen. — Au dessert, il profita d'un instant où Adrienne était sortie, pour lancer sa demande matrimoniale. Les parents de la jeune fille, quoique paraissant surpris de cette déclaration qu'ils n'attendaient pas, ne répondirent point par un refus ; « on verrait, on consulterait la partie la plus intéressée, et, si elle consentait à ce projet d'union, il y avait des chances pour que celle-ci se fit. »

M. de Verchesne n'en demandait pas davantage ; il partit le paradis dans l'âme, et les yeux aux étoiles ; sa vie, désormais, allait avoir un but ; son foyer

si longtemps solitaire allait donc s'éclairer au sourire d'une jeune femme aimée ; ces insipides philosophes, qui prétendent que la vie n'est que douleurs et amertumes, en avaient menti ; la vie, quand on aime, c'est le bonheur.

Trois mois plus tard, le mariage avait lieu. Et c'était cette jeune femme qui venait de mourir !

#### III

Rien n'était plus vrai que cette épouvantable nouvelle.

Dans sa chambre de mariée, aux tentures claires et chatoyantes, dans cet appartement coquet, orné de tableaux ravissants et de fleurs exotiques au doux parfum, sous ces rideaux de soie azur bordés de dentelles de Nancy, était couchée la morte.

Un cerge brûlait à la tête du lit funèbre ; agenouillé devant le cadavre, son mari sanglotait : ce coup d'œil était navrant.

Madame de Verchesne n'était nullement défigurée ; elle semblait dormir ; sans le froid marmoréen de son corps rigide, celui qui fut entré dans cette chambre sans être averti, se serait dit que l'adorable femme sommeillait, et il eût amorti le bruit de ses pas, afin de ne pas provoquer le réveil.

Un des amis du magistrat entra doucement dans l'appartement. Il alla vers M. de Verchesne, et lui posant la main sur l'épaule :

— Tout est réglé, dit-il.

— Après-demain ?

— A dix heures du matin.

— Oh ! ma pauvre Adrienne, s'écria le malheureux époux, en étreignant la morte dans ses bras, il va falloir nous séparer bientôt, me faut-il donc te perdre pour jamais !...

— Je t'en supplie, mon cher Anatole, un peu de raison, répartit Armand Desmonts, fort ému lui-même.

— Oh ! je voudrais aussi mourir !

— Pauvre ami ; tiens, viens dans cet appartement à côté, un peu d'air te fera du bien ; du courage, je t'en supplie.

— C'est affreux... horrible !...

— Sans doute ; mais que faire contre cet ananké des anciens, contre le destin impitoyable, sourd à nos cris, insensible à nos douleurs ? rien ; sinon de couvrir la tête et de nous abîmer dans notre impuissance.

Tout en parlant, Armand Desmonts avait entraîné son ami dans le petit salon attenant à la chambre à coucher ; l'air du dehors, pénétrant par la fenêtre ouverte sur la cour, ramena un peu de calme dans l'esprit du magistrat.

— Travaille-t-on au caveau ? demanda-t-il après quelques minutes de silence.

— Il sera terminé pour l'heure de l'enterrement.

— Oh ! ma bien-aimée, tu seras belle, je le jure,

jusque dans ta tombe.

Un domestique annonça la visite du président du tribunal, le chef hiérarchique d'Anatole de Verchesne ; la journée en amena d'autres ; la consternation la plus sincère se lisait sur tous les visages.

#### IV

Le jour de l'enterrement se leva sombre, lugubre ; un brouillard humide enveloppait les vallées environnantes ; il faisait froid ; la nature, elle aussi, avait revêtu sa parure de deuil.

Un peu après neuf heures, les cloches tintèrent tristement pour annoncer à la population le moment si déchirant de la séparation. Une réunion déjà grande de parents et d'amis se pressait depuis un instant dans la cour et dans les appartements de M. de Verchesne. Sur les trottoirs, la foule, grossissant de moment en moment, se plaçait respectueusement pour assister à l'enlèvement du corps.

M<sup>me</sup> de Verchesne était exposée dans un salon jonché de fleurs que le train de la nuit avait apportées de Paris. Un grand nombre de couronnes, déposées par des mains pieuses, cachaient littéralement le cercueil recouvert du drap noir lamé d'argent ; on n'entendait que soupirs, ou ne voyait que larmes ; il eût fallu avoir un cœur de granit pour rester insensible en présence de ce spectacle émouvant.

(A suivre.)

SOPHRONYME LOUDIER.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42, Et de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, rue Beaurepaire, à Saumur.

## VENTE

PAR LICITATION  
Aux enchères publiques,  
**D'une Maison**

à Panvigne,  
ET DE TROIS MORCEAUX  
**DE TERRE ET VIGNE**  
Le tout commune de Villebernier.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, le dimanche seize mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir :  
Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuite et diligence de : 1<sup>o</sup> le sieur Pierre Pavillon, journalier, demeurant à Montreuil-Bellay ; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Joséphine Pavillon, épouse du sieur Henri Breton, cultivateur, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Villebernier ; 3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise Pavillon, épouse du sieur Paul Archelais, cultivateur, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser ; 4<sup>o</sup> Dame Clémence Pavillon, épouse de M. Désiré Archelais, cultivateur, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Villebernier ; 5<sup>o</sup> M. Augustin Pavillon, domestique, demeurant à Saumur, Demandeurs, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de :  
1<sup>o</sup> M. Louis Pinguet, cultivateur, demeurant à l'Airault, commune de Saint-Lambert-des-Levéés, au nom et comme tuteur naturel et légal de Marie et Louise Pinguet, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec Anne Pavillon, décédée,  
Défendeur, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE,

avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue, n° 8 ;  
2<sup>o</sup> Et encore de M. Jacques Pavillon, cultivateur, demeurant à Villebernier, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Pinguet,  
Il sera procédé, le dimanche seize mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

### DÉSIGNATION.

Commune de Villebernier.

#### 1<sup>er</sup> Lot.

Une maison, sise rue de Panvigne, composée d'une chambre à feu, une chambre froide, cellier, grenier, cour commune avec Alexandre Hardouin, jardin, joignant au nord et au midi Hardouin, au couchant Cornilleau, au levant la cour commune, aboutissant au chemin de Panvigne.

Mise à prix ..... 400 fr.

#### 2<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, au lieu dit de Panvigne, d'une contenance de huit ares vingt-cinq centiares environ, affilé de rangées de vigne et arbres fruitiers, joignant au levant Jacques Pavillon, au couchant et au midi M. Ducamp-Courtillier, au nord sentier commun.

Mise à prix ..... 300 fr.

#### 3<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, d'une contenance d'environ onze ares, au lieu dit les Claves, hameau de Panvigne, joignant au levant Jacques Pavillon, au couchant Louis Ribot, au midi le sentier commun.

Mise à prix ..... 300 fr.

#### 4<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, au lieu dit la Grange, contenant environ six ares cinquante centiares, joignant au midi et au couchant Jacques Pavillon et Rozière, au nord la veuve Chalopin, au levant la veuve Coulon.

Mise à prix ..... 700 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

4<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
Saumur, le dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>e</sup> VANDANGEON, notaire à Argenton-Château (Deux-Sèvres).

## A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Pour entrer en jouissance de suite,

## L'HOTEL DU LION-D'OR

Autrefois exploité par M. Mandoux,

Situé ville d'Argenton-Château, à l'embranchement des routes de Thouars, de Bressuire et des Aubiers.

Cet hôtel, parfaitement achalandé, contient de nombreux bâtiments d'habitation et de servitudes.

On pourra, au gré des acquéreurs, céder avec l'hôtel les meubles et objets mobiliers qui le garnissent.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> VANDANGEON.

Etudes de M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun (Vienne), et de M<sup>e</sup> ROBIN, notaire à Château-gontier (Mayenne).

## A VENDRE

OU ÉCHANGER

En totalité, en 2 lots ou par corps de fermes,

## LES PROPRIÉTÉS D'Erbrée et de Beauigné

Commune de Fromentières, à 4 kilomètres de Château-gontier, route de Laval.

1<sup>o</sup> CHATEAU moderne d'Erbrée, belles réserves en prairies et futaies, fermes de Beauchêne, la Mercerie et la Drajeonnère ; ensemble 100 hectares.

Revenu minimum garanti, 10,000 f.

2<sup>o</sup> Ruines du château de Beauigné, ferme de ce nom, fermes de la Ferrerie, le Chênevert, surnommé Moulin à eau de la Roche (5 paires de meules), 10 hectares de prés ; ensemble 135 hectares.

Revenu minimum garanti, 14,000 f.

Un seul tenant. — Belle situation sur les côtes de la Mayenne qui limite la propriété sur 2,500 mètres.

Placement à 4 0/0, susceptible d'augmentation.

S'adresser auxdits notaires, pour permis de visiter et tous renseignements. (802)

Etude de M<sup>e</sup> GAULTIER, notaire à Loudun.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance le 15 mars 1884

## L'HOTEL DES ILES

Situé à Loudun, place de la Bouffeterie.

S'adresser à M. Charles BESNARD-AMRAULT, propriétaire, demeurant à Poitiers, faubourg Saint-Lazare ; Ou à M<sup>e</sup> GAULTIER, notaire à Loudun. (96)

## A VENDRE

VOITURE DE VOYAGE presque neuve. — Occasion.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;

Vin rouge vieux à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations. S'adresser, 6, rue du Temple.

## GUIGNON

Courrier de Saumur à Baugé,

Se charge de toutes les commissions pour Baugé et pour la ligne. Service de voitures à volonté le jeudi et le samedi. Service régulier de Saumur ; départ à 4 heures du soir.

Hôtel des Voyageurs, à Saumur.

## A LOUER MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

Une ancienne Compagnie d'assurances demande un REPRÉSENTANT pour l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à l'Inspecteur, hôtel de Londres, Saumur. (130)

## AU GAGNE-PETIT NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un apprenti.

ON DEMANDE comme expéditionnaire, dans une étude de notaire, à Saumur, un MILITAIRE RETRAITÉ ayant une bonne écriture.

S'adresser au bureau du journal.

UN GARÇON, muni de bons certificats, demande une place de cocher.

S'adresser au bureau du journal.

## VIENT DE PARAÎTRE

# LE LIVRE DE MESSE

## DES PETITS ENFANTS

Par la Vicomtesse de LAFRÉGEOLIERE,

Avec Lettres d'approbation de NN. SS. les Evêques d'Angers, de Vannes et d'Evreux.

PRIX : reliure toile, 0,75 c. ; chagrin, 2 fr. 25.

En vente chez M. DEZE, libraire à Saumur, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

# L'EAU de SUIZ

Vaccine de la Bouche  
Supprime  
INSTANTANÉMENT  
et TOUJOURS les

# MAUX de DENTS

et, par conséquent,  
l'Extraction & l'Aurification  
S'adresser à M. Suez,  
10, Rue Ampère, PARIS

Se trouve à Saumur, chez M. LAMONDAT, pharmacien, 58, place de la Bilange ; M. DÉCART, coiffeur-parfumeur.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 FÉVRIER 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	76 3/4	76 3/4	Est	785	740	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	512 50	512 50
3 % amortissable	77 35	77 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1213 75	1220	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	512	Est	558	358
3 % (nouveau)	76 50	76 20	Midi	1110	1112 50	1865, 4 %	516	516	Midi	355	355
4 1/2 %	107 20	106 90	Nord	1695	1700	1869, 3 %	402	402	Nord	364 50	364 75
4 1/2 % (nouveau)	105 35	105 50	Orléans	1265	1275	1871, 3 %	392	392	Orléans	357 25	357
Obligations du Trésor	507 50	506 25	Ouest	812 50	817 50	1875, 4 %	512	511	Ouest	357	357
Banque de France	5140	5160	Compagnie parisienne du Gaz	1400	1400	1876, 4 %	512 75	512	Paris-Lyon-Méditerranée	365	364
Société Générale	485	485	Canal de Suez	2025	2035	Bons de liquid. Ville de Paris	493	492	Paris-Bourbonnais	360	359
Comptoir d'escompte	940	943 75	C. gén. Transatlantique	483 75	485	Obligations communales 1879	447	446	Canal de Suez	568	570
Crédit Lyonnais	552 50	547 50				Obligat. foncières 1879 3 %	444 50	444 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1237 50	1226 25				Obligat. foncières 1883 3 %	339	339			
Crédit mobilier	325	320									

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Service	Notes	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct. soir						
3	8	matin	express-poste.	Saumur (départ)	6 05	8 50	1 05	3 30	7 55	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03				
6	55	matin	(s'arrête à la Poissonnière)	Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46					
8	56	matin	omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54					
1	25	soir		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35				
3	32		express.																
7	15		omnibus.																
10	36		(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Service	Notes	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir			
3	26	matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 55	Thouars (départ)	8 56	3 50	Montreuil (départ)	7 5	1 53	8 35	Poitiers (départ)	5 50	12 10	6 10		
8	21		omnibus.	Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55	7 02		
9	37		express.	Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 16	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28	7 50		
12	48	soir	omnibus-mixte.	Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4	10 47	Arçay	8 01	2 27	9 10		
4	44			Thouars (arrivée)	7 46	9 16	Saumur (arrivée)	10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 19	10 12		
7	4		omnibus (s'ar. à Tours)							Poitiers-Bellay (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58		
10	24		express-poste.																

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godot.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.